



# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

## **Prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Septembre 2024

**FR**

CD/24/9  
Original : anglais  
Pour information

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge en coopération avec la Plateforme de haut niveau sur le RLF et le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF (réunissant 35 Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

---

# Prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

---

## RÉSUMÉ

Adoptée au Conseil des Délégués de 2019, la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie de RLF 2020-2025) a donné une mission claire au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) :

« Chaque fois que des personnes risquent d'être séparées de leurs proches ou de disparaître, se retrouvent séparées de leur famille ou sont sans nouvelles d'un proche du fait d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'autres situations d'urgence, ou encore dans le contexte de la migration, le Mouvement intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses propres ressources et les autorités pour, selon les cas, prévenir les séparations et les disparitions, maintenir ou rétablir les liens familiaux et l'unité familiale, faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent, et aider les familles des disparus selon leurs besoins. »

Alors que la Stratégie de RLF 2020-2025 approche de son terme, il est admis que celle-ci demeure pertinente du point de vue de ses objectifs et de sa teneur. Néanmoins, sa mise en œuvre a connu un ralentissement et des retards, majoritairement attribuables à l'impact du Covid-19 au cours de la période 2020-2022, ainsi qu'à la violation de données du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)/de l'Agence centrale de recherches, qui a touché les services de rétablissement des liens familiaux (RLF) du Réseau des liens familiaux du Mouvement en 2022.

Les principales consultations sur la prolongation de la Stratégie actuelle ont été menées par le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et la Plateforme de haut niveau sur le RLF, recueillant des avis nettement favorables à une extension jusqu'en 2030 de la Stratégie de RLF 2020-2025.

Le cadre de suivi et d'évaluation élaboré aux fins de suivre la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 fournit au Mouvement une base solide pour continuer de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs et des actions facilitatrices de ladite Stratégie.

En guise de conclusion, le présent document de référence recommande aux membres du Conseil des Délégués de 2024 d'adopter le projet de résolution visant à prolonger jusqu'en 2030 la Stratégie de RLF 2020-2025, en vue de permettre et d'appuyer la poursuite de sa mise en œuvre.

## 1) INTRODUCTION

Partout dans le monde, des centaines de milliers de personnes sont portées disparues ou séparées de leur famille par suite de conflits armés, de catastrophes ou d'autres situations d'urgence, ainsi que dans le contexte de la migration. Ce phénomène représente, à l'échelle planétaire, une tragédie humanitaire majeure dont l'ampleur réelle ou les souffrances qu'elle engendre dans chaque famille touchée ne sauraient être traduites en chiffres.

Le RLF couvre un large ensemble d'activités assurées par le Réseau des liens familiaux du Mouvement, allant de la prévention des séparations familiales à la fourniture d'un soutien aux familles et au regroupement de celles qui ont été dispersées, en passant par le maintien et le rétablissement des liens familiaux, ainsi que par la recherche d'informations et de réponses pour les familles restées sans nouvelles d'un proche disparu.

Fort de plus d'un siècle d'expérience et d'expertise dans ce domaine, le Mouvement peut se prévaloir d'une position unique pour fournir ce service humanitaire. Les activités essentielles et interdépendantes qu'il est en mesure de mener par-delà les frontières et sur tous les continents, mais aussi au cœur des communautés du monde entier, témoignent de l'efficacité de son réseau international.

Bien que nous vivions dans un monde de plus en plus connecté, où l'accès à Internet, le taux de pénétration des téléphones mobiles et l'utilisation des réseaux sociaux progressent de manière exponentielle, le nombre de personnes disparues enregistrées par le Réseau des liens familiaux ne cesse d'augmenter<sup>1</sup>. Les services de RLF fournis par le Mouvement demeurent pertinents et indispensables dans de nombreux contextes.

Lors du Conseil des Délégués de 2019, le Mouvement a adopté sa deuxième stratégie de RLF pour la période allant de 2020 à 2025, au titre de la résolution 6 intitulée « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ».

Au cours de l'année 2020, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF<sup>2</sup> a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation aux fins de suivre la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025. Depuis lors, ce cadre a fourni au Mouvement une base appropriée et solide pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des actions facilitatrices de la Stratégie. Il prévoit en outre des plans d'action régionaux, dont le but est d'adapter les priorités stratégiques aux contextes dans lesquels des activités de RLF sont menées.

Alors que la Stratégie de RLF 2020-2025 touche à sa fin, il est admis que celle-ci demeure pertinente du point de vue de ses objectifs et de sa teneur. Toutefois, sa mise en œuvre a été ralentie et retardée du fait de l'impact du Covid-19 au cours de la période 2020-2022, ainsi que de la cyberattaque dirigée contre les serveurs du CICR/de l'Agence centrale de recherches en 2022, qui a eu des répercussions immédiates sur les services de RLF du Réseau des liens familiaux. En conséquence, davantage de temps sera nécessaire pour parvenir aux résultats attendus au-delà de 2025.

De plus, il sera manifestement important de créer des synergies entre, d'une part, la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie de RLF jusqu'au terme de sa prolongation et, d'autre part, la toute première stratégie du Mouvement relative à la migration pour la période 2024-2030, dont l'adoption prochaine est anticipée. De même, il sera nécessaire d'assurer cohérence et complémentarité entre la Stratégie et les dispositions du prochain projet de résolution sur la protection au sein du Mouvement, notamment en ce qui concerne le cadre général et la portée des activités de protection, dont le RLF fait également partie.

## 2) CONTEXTE

La résolution 6 du Conseil des Délégués de 2019 a porté adoption de la deuxième stratégie de RLF du Mouvement pour la période 2020-2025, qui définissait en termes clairs la vision et la mission du Mouvement dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Le nombre de nouveaux cas enregistrés depuis 2019 par le Réseau des liens familiaux continue d'augmenter d'une année sur l'autre. Fin 2022, le Réseau recensait plus de 195 000 personnes disparues dans le monde entier.

<sup>2</sup> Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF est présidé par l'Agence centrale de recherches du CICR et réunit 35 Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ainsi que le CICR.

Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et la Plateforme de haut niveau sur le RLF fournissent d'ores et déjà un cadre général pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. Au cours de l'année 2020, ces deux groupes ont renouvelé leur composition dans le but de diriger le processus de mise en œuvre pendant la période 2020-2023. Ils sont tous deux constitués de représentants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) de différentes régions, de la Fédération internationale et du CICR. Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF s'est réuni à 14 reprises entre juin 2020 et décembre 2023, tandis que la Plateforme de haut niveau a tenu 11 réunions entre juin 2020 et septembre 2023.

En 2022, des consultations sur le devenir de la Stratégie de RLF après 2025 ont d'abord été lancées à l'échelon technique du RLF. Ces réflexions ont pris en compte les obstacles rencontrés par le Réseau des liens familiaux dans ses activités, du fait de l'impact du Covid-19 et de la violation de données du CICR/de l'Agence centrale de recherches. À l'occasion d'une réunion spéciale en février 2023, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF a fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre de cette dernière, en s'appuyant sur les résultats du cadre de suivi et d'évaluation au regard des indicateurs mondiaux élaborés dans cet objectif précis. En dépit des progrès enregistrés, il a été admis que la mise en œuvre de la Stratégie avait été ralentie et retardée par rapport aux prévisions initiales en raison de facteurs externes, tels que ceux évoqués ci-dessus, et qu'il faudrait donc plus de temps pour réaliser les ambitions de la Stratégie.

Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF a estimé que la vision, les objectifs stratégiques, les actions facilitatrices et les résultats attendus de la Stratégie de RLF 2020-2025 demeuraient valables et pertinents, et qu'il conviendrait de les maintenir. Il a conclu qu'il serait plus judicieux de consacrer les ressources à poursuivre les travaux entamés et à s'efforcer de réaliser les objectifs stratégiques et les actions facilitatrices existants, en reconnaissant leur caractère délibérément ambitieux et visionnaire, et qu'une période de dix ans constituerait un délai de mise en œuvre plus réaliste.

Le Groupe de mise en œuvre a également tenu compte du fait que les dates du Conseil des Délégués avaient été décalées de 2023 à 2024 et de 2025 à 2026. À moins de régler la question de la Stratégie de RLF lors du Conseil des Délégués de 2024, le Mouvement se trouverait dépourvu d'une stratégie valide dans ce domaine après 2025.

En mars 2023, la Plateforme de haut niveau a approuvé la recommandation du Groupe de mise en œuvre visant à proposer la prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie de RLF en cours.

### **3) ANALYSE/PROGRÈS RÉALISÉS**

#### **A) CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION RELATIF À LA STRATÉGIE DE RLF 2020–2025**

En 2020, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF, sous la conduite d'un groupe de travail « Suivi et évaluation », a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation portant sur tous les aspects de la Stratégie de RLF 2020-2025. Ce cadre a pour principal objectif de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques et des actions facilitatrices définis dans la Stratégie de RLF. Pour ce faire, des données sont recueillies grâce à une enquête de suivi et d'évaluation menée auprès de l'ensemble du Réseau des Liens familiaux. Ce processus permet de disposer d'une base solide pour rendre compte de manière cohérente des résultats obtenus ainsi que de l'utilité et de la performance du Réseau des liens familiaux au niveau mondial. En ce sens, le cadre de suivi et d'évaluation relatif à la Stratégie de RLF contribue à renforcer la redevabilité du Mouvement, notamment envers les personnes affectées, et favorise une culture d'apprentissage continu.

En outre, des plans d'action régionaux ont été élaborés pour adapter les priorités en matière de RLF aux spécificités des régions dans lesquelles la Stratégie est mise en œuvre. En complément de l'enquête de suivi et d'évaluation et de la collecte de statistiques à l'échelon

mondial, ces plans aident grandement au suivi continu des progrès accomplis. Il est possible de les modifier afin de les aligner sur les priorités de mise en œuvre à l'horizon 2030.

## Élaboration du cadre de suivi et d'évaluation relatif à la Stratégie de RLF

La Stratégie de RLF précise, pour chaque objectif stratégique et chaque action facilitatrice, le résultat qu'elle vise à obtenir. À chaque résultat attendu est associé un indicateur mondial. Les 11 indicateurs mondiaux ainsi déterminés permettent d'analyser en détail les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF, comme indiqué dans le tableau ci-après.

La « fiche d'évaluation des progrès en matière de rétablissement des liens familiaux » – un outil permettant à chaque entité du Réseau des liens familiaux d'évaluer elle-même ses capacités en matière de RLF – a été intégrée dans le cadre de suivi et d'évaluation. Cet outil vient s'ajouter aux autres processus d'évaluation et de développement spécialisés également mis à la disposition des Sociétés nationales<sup>3</sup>. Par ailleurs, le Réseau a le devoir de protéger les individus en protégeant leurs données personnelles. Afin de l'aider à tenir cet engagement, le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF a élaboré des indicateurs clés de suivi, en vue de les intégrer dans le cadre de suivi et d'évaluation et ainsi de favoriser le respect des exigences en matière de protection des données énoncées dans ledit Code de conduite.

Pour la première fois, le Réseau des liens familiaux a entrepris de recueillir et de compiler des statistiques sur le RLF au niveau mondial. Ce processus s'inscrit dans le cadre de suivi et d'évaluation et consiste à définir et à collecter des statistiques normalisées sur les activités de RLF menées dans le monde entier.

Objectifs de résultats et indicateurs relatifs à la Stratégie de RLF 2020-2025					
<b>Objectif stratégique 1 : Prévenir les séparations</b>	<b>Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accessibilité des services</b>	<b>Objectif stratégique 3 : Apporter davantage de réponses</b>	<b>Objectif stratégique 4 : Apporter un soutien personnalisé</b>		
<p><b>Objectif de résultat 1</b> Les Sociétés nationales/le CICR ont renforcé les activités de prévention dans le portefeuille de services de RLF.</p> <p><i>Indicateur 1 : % SN/entités du CICR menant systématiquement des activités de prévention dans le cadre de leur portefeuille de services de RLF</i></p>	<p><b>Objectif de résultat 2</b> Les personnes qui en ont besoin contactent la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge et bénéficient des services de RLF, où qu'elles se trouvent.</p> <p><i>Indicateur 2 : % SN/entités du CICR ayant pris des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de RLF dans leur contexte</i></p>	<p><b>Objectif de résultat 3</b> Des réponses sont apportées aux bénéficiaires/clients de manière efficace et en temps voulu.</p> <p><i>Indicateur 3 : % SN/entités du CICR appliquant systématiquement les normes mondiales de qualité pour apporter des réponses aux familles</i></p>	<p><b>*Objectif de résultat 4</b> Les familles dispersées et les familles de personnes disparues reçoivent un soutien personnalisé.</p> <p><i>Indicateur 4 : % SN/entités du CICR menant des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires (données de référence) / % de bénéficiaires/clients se déclarant satisfaits des services reçus (données ultérieures)</i></p>		
<b>*Action facilitatrice 1. Participation des personnes touchées</b>	<b>*Action facilitatrice 2. Renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence</b>	<b>*Action facilitatrice 3. Protection des données</b>	<b>*Action facilitatrice 4. Promotion et communication</b>	<b>*Action facilitatrice 5. Parties prenantes et partenariats</b>	<b>*Action facilitatrice 6. Besoins en RLF dans le contexte de la migration</b>
<p>Les personnes touchées ont davantage de possibilités d'influencer les services de RLF et de donner leur avis.</p> <p><i>Indicateur 5 : % SN/entités du CICR sollicitant activement l'avis des personnes touchées et tenant compte de ces avis dans leur prise de décisions, afin d'améliorer leurs politiques et leurs pratiques dans les programmes de RLF</i></p>	<p>Les capacités de RLF et les interventions sont renforcées au sein du Réseau des liens familiaux.</p> <p><i>Indicateur 6a : % d'amélioration du score global de la fiche d'évaluation sur l'ensemble du Réseau des liens familiaux.</i> <i>Indicateur 6b : % SN bien préparées à répondre aux besoins en RLF dans les situations d'urgence</i></p>	<p>La protection des données personnelles est renforcée conformément au Code de conduite relatif aux activités de RLF et aux réglementations applicables en la matière.</p> <p><i>Indicateur 7 : % SN/entités du CICR présentant un haut niveau de conformité avec le Code de conduite relatif aux activités de RLF et avec les réglementations applicables en la matière</i></p>	<p>Les activités de promotion et de communication en matière de RLF sont menées de manière plus systématique, cohérente et ciblée.</p> <p><i>Indicateur 8 : % SN/entités du CICR ayant pris des mesures substantielles pour renforcer leurs activités de promotion et de communication en matière de RLF</i></p>	<p>Les partenariats sont renforcés et contribuent à améliorer les services, l'accès et les capacités en matière de RLF.</p> <p><i>Indicateur 9 : % SN/entités du CICR ayant conclu des partenariats (formels et informels) efficaces avec des acteurs extérieurs, en vue d'améliorer les services, l'accès et les capacités en matière de RLF</i></p>	<p>Les besoins des migrants et de leurs familles en matière de RLF sont mieux couverts.</p> <p><i>Indicateur 10 : % SN/entités du CICR fournissant systématiquement des services de RLF aux migrants</i></p>

*Collecte des données issues de l'enquête de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF*

<sup>3</sup> Fédération internationale, [Processus d'évaluation et de développement des Sociétés nationales : Orientations à l'usage des Sociétés nationales](#), 2021.

L'Agence centrale de recherches recueille chaque année les données nécessaires au suivi mondial des activités de RLF, au travers d'une enquête d'auto-évaluation menée auprès des Sociétés nationales et des délégations régionales/délégations/missions du CICR. L'enquête est lancée au début de chaque année et porte sur les données relatives à l'année précédente. En ce qui concerne les activités de la Fédération internationale, un autre mécanisme est en cours de finalisation et viendra compléter les mécanismes habituels de suivi et d'établissement de rapports. Ces rapports décrivent, à l'échelon national, régional et mondial, le soutien technique que la Fédération internationale apporte aux Sociétés nationales engagées dans des activités de RLF, pour garantir que celles-ci sont menées dans un souci d'inclusion et de sécurité.

Le taux de réponse à l'enquête de suivi et d'évaluation a toujours été élevé : il n'a jamais été inférieur à 80% et a culminé à 93% en 2023 grâce à la participation de 175 Sociétés nationales et de 101 délégations/missions du CICR.

La première enquête menée à des fins de suivi et d'évaluation des activités de RLF a été réalisée entre février et mars 2021 et visait à recueillir des données relatives à l'année 2020. Ces données ont permis de constituer une base de référence, que les membres du Réseau des liens familiaux utilisent pour définir des objectifs et des priorités, ainsi que pour comparer les données d'une année sur l'autre, dans le but d'identifier les changements survenus au niveau mondial. Ces enquêtes se sont déroulées comme prévu en 2022 et 2023 et la prochaine sera lancée en mars 2024 afin de réunir les données relatives à l'année 2023.

De plus, une enquête statistique mondiale sur les activités de RLF déployées par les Sociétés Nationales a pour la première fois été réalisée en 2020. Les données recueillies auprès des Sociétés nationales et du CICR ont depuis été regroupées et combinées. Les statistiques mondiales sur les activités de RLF menées en 2023 seront recueillies et compilées en 2024.

Les conclusions tirées de l'enquête de suivi et d'évaluation ainsi que de l'enquête statistique mondiale sur les activités de RLF réalisées en 2020, 2021 et 2022 ont été communiquées aux dirigeants de toutes les composantes du Mouvement, mais aussi transmises directement aux services de RLF/recherches des Sociétés nationales ainsi qu'aux programmes de protection des liens familiaux du CICR dans les délégations. En outre, chaque année, tous les membres du Réseau des liens familiaux reçoivent leur fiche d'évaluation, ce qui leur permet d'assurer un suivi annuel des avancées réalisées et de planifier le renforcement de leurs capacités de RLF dans six domaines : appropriation, structure, compétences, partenariats, ressources et outils.

## **B) MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RLF : ÉTAT D'AVANCEMENT**

Dès le début de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025, le Mouvement a suivi son avancement en s'appuyant sur le cadre de suivi et d'évaluation prévu à cet effet. Bien que des progrès aient été accomplis, il apparaît que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour renforcer la capacité du Réseau des liens familiaux à aider les personnes restées sans nouvelles d'un proche ou séparées de leur famille.

### **Analyse succincte des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de la Stratégie de RLF à des fins de suivi et d'évaluation**

Les derniers résultats de l'enquête (portant sur l'année 2022) montrent que 81% du Réseau des liens familiaux fournit des services de RLF, dont 4% dans des situations d'urgence uniquement et 6% exclusivement à des fins de renforcement des capacités en matière de RLF. Ce chiffre est resté stable depuis 2020.

**Objectif stratégique 1 : Prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux**

Il ressort de l'enquête que 33% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR mènent systématiquement des activités de prévention dans le cadre de leurs services de RLF. Ce chiffre est resté stable par rapport aux données de référence.

**Objectif stratégique 2 : Accessibilité et disponibilité des services de RLF**

Les résultats de cette enquête indiquent également que 44% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR ont pris des mesures concrètes pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services de RLF dans leur contexte. Ce chiffre est resté stable sur les dernières années de l'enquête et accuse une légère baisse par rapport aux données de référence.

**Objectif stratégique 3 : Apporter des réponses aux familles**

S'agissant des activités de recherches menées par le Réseau des liens familiaux, le cadre de suivi et d'évaluation définit des normes mondiales de qualité<sup>4</sup> que 27% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR appliquent systématiquement pour apporter des réponses aux familles. Ce chiffre constitue la donnée de référence et les progrès réalisés feront l'objet d'un suivi dans les années à venir.

**Objectif stratégique 4 : Apporter un soutien aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées**

Il apparaît en outre que 18% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR conduisent des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires. Ce chiffre a augmenté de 7% par rapport aux données de référence.

**Action facilitatrice 1 : Assurer la participation des personnes et des communautés touchées au développement des services de RLF**

Il ressort de l'enquête que 14% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR sollicitent activement les avis des personnes touchées et en tiennent compte dans leurs décisions, en vue d'améliorer la manière dont elles conçoivent et mettent en œuvre leurs programmes de RLF. Ce chiffre a enregistré une légère hausse par rapport aux données de référence.

**Action facilitatrice 2 (a) : Renforcement des capacités de RLF**

Les capacités de RLF du Réseau des liens familiaux sont mesurées à partir des résultats de la fiche d'évaluation, qui permet d'attribuer un score sur une échelle de 1 à 4. Le score global obtenu dans ce domaine est de 3,0. Ce chiffre est resté stable par rapport aux données de référence et affiche une légère amélioration.

**Action facilitatrice 2 (b) : Intervention d'urgence**

Les informations fournies par les Sociétés nationales et les délégations/missions du CICR indiquent que 64% d'entre elles sont partiellement préparées à répondre aux besoins en RLF dans les situations d'urgence, et que 7% sont bien préparées. Ces chiffres sont restés stables par rapport aux données de référence et enregistrent une légère hausse.

**Action facilitatrice 3 : Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles**

L'enquête montre par ailleurs que 19% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR présentent un niveau de conformité intermédiaire avec le Code de conduite pour les activités de RLF et avec les réglementations applicables en la matière, tandis que 5% atteignent un haut niveau de conformité en répondant aux exigences de l'ensemble des indicateurs clés de suivi. Ces chiffres sont en augmentation par rapport aux données de référence.

---

<sup>4</sup> Les normes mondiales de qualité relatives à la fourniture de services de recherches prévoient quatre délais que le Réseau des liens familiaux doit s'efforcer de respecter dans le cadre de ses activités de recherches.

**Action facilitatrice 4 : Promotion et communication en matière de RLF**

Des mesures substantielles ont été prises par 36% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR pour mieux promouvoir et faire connaître les services de RLF. Ce chiffre est resté stable par rapport aux données de référence.

**Action facilitatrice 5 : Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux**

Toujours selon l'enquête, 39% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR ont établi des partenariats efficaces qui contribuent à améliorer les services de RLF, à les rendre plus accessibles et à renforcer les capacités dans ce domaine. Ce chiffre a enregistré une hausse de 12% par rapport aux données de référence.

**Action facilitatrice 6 : Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte de la migration**

Enfin, 28% des Sociétés nationales et des délégations/missions du CICR fournissent systématiquement des services de RLF aux migrants. Ce chiffre est resté stable par rapport aux données de référence.

**Priorités pour la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF**

Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de certains domaines de la Stratégie de RLF, il conviendra de fournir des efforts plus concrets au regard des principales actions facilitatrices de la Stratégie, à savoir le renforcement des capacités de RLF, de la préparation et des capacités d'intervention face aux situations d'urgence, ainsi que de la protection des données. Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF a donné un caractère prioritaire à la réalisation de ces actions facilitatrices dans les années à venir et consacra du temps et des ressources en ce sens.

Ces priorités se retrouvent également dans les plans d'action régionaux en matière de RLF pour l'Afrique, les Amériques, la région Asie-Pacifique, l'Eurasie, ainsi que pour le Proche et Moyen-Orient. Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF continuera de soutenir le Réseau des liens familiaux, afin de renforcer sa conformité à l'égard de la protection des données au travers d'un plan d'action spécifique. La Plateforme de haut niveau sur le RLF continuera de piloter la mise en œuvre de la Stratégie, en poursuivant notamment ses travaux sur les questions en lien avec le renforcement des capacités de RLF, la mobilisation des ressources pour le Réseau des liens familiaux et la diplomatie humanitaire liée au RLF.

Un rapport intérimaire exhaustif sur la mise en œuvre de la Stratégie de RLF et du Code de conduite pour les activités de RLF sera présenté au Conseil des Délégués de 2024, conformément à la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2019.

**4) INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES**

En adoptant la résolution visant à prolonger jusqu'en 2030 la Stratégie de RLF, les composantes du Mouvement réaffirment leur engagement à allouer des ressources, dans les limites de leurs capacités et de leurs besoins opérationnels, aux fins de la mise en œuvre des mesures décrites ci-dessus. Leur capacité à tenir cet engagement dépendra des programmes et des activités de RLF actuellement menés par chacune des composantes, ce qui souligne l'importance de poursuivre les efforts collectifs pour renforcer ces programmes et activités.

Le projet de résolution appelle également les composantes du Mouvement à se soutenir mutuellement dans la mise en œuvre de la Stratégie. À cette fin, il pourrait aussi être nécessaire de redoubler d'efforts pour instaurer des partenariats durables, y compris entre les Sociétés nationales, afin qu'elles puissent s'appuyer mutuellement dans le renforcement de leurs capacités de RLF.

## **5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**

Toutes les composantes du Mouvement appliqueront la résolution conformément à leurs responsabilités et rôles respectifs, qui sont définis dans le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020–2025. Elles mettront en œuvre les mesures présentées dans la Stratégie, dans le cadre de leurs stratégies et plans organisationnels, aux échelons national, régional et international.

Toutes les composantes du Mouvement contribuent au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF en prenant part à l'enquête de suivi et d'évaluation élaborée par le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF seront communiqués aux membres du Conseil des Délégués en 2028.

## **6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Le Mouvement continuera d'être guidé par une mission et une vision solides pour intervenir de façon efficace et efficiente en vue de prévenir les séparations familiales et les disparitions, de maintenir ou de rétablir les liens familiaux et l'unité familiale, de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent, et d'aider les familles des disparus selon leurs besoins.

En prolongeant la Stratégie de RLF jusqu'en 2030, et en soulignant que celle-ci demeure pertinente du point de vue de sa teneur, le projet de résolution ouvre la voie à la poursuite de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des actions facilitatrices définis par le Mouvement dans la Stratégie de RLF 2020–2025.